

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1315-2021

**EST** par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 mars 2021, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**N° 1315-2021** *Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'article 4.1.3 « Orientation de la façade principale » et d'ajouter l'usage C10-01 pour la zone « U-701 »*

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 24 mars 2021, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Téléchargez le [règlement d'urbanisme numéro 1315-2021](#) [PDF – 135 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 avril 2021.



France Charlebois  
Directrice du greffe et  
secrétaire-trésorière adjointe

---

#### Certificat de publication (article 420 CM)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca) et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 7 avril 2021.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 avril 2021.



France Charlebois  
Directrice du greffe et  
secrétaire-trésorière adjointe